

Affaire suivi par l'infirmierie :

Mme HIDELOT et Madame DURAND

Tel : 04.74.32.76.75

Mail : infirmierie.0010021t@ac-lyon.fr

NOTE D'INFORMATION SUR LES PROJETS D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)

A l'attention des familles d'élèves présentant un problème de santé

Madame, Monsieur,

En cas de problème de santé nécessitant la prise de médicaments sur le temps scolaire et/ou l'application d'un protocole de soin, un projet d'accueil individualisé (PAI) doit être réalisé en début d'année scolaire.

Ce PAI, à l'initiative des parents, permet de répondre de façon efficace et coordonnée à l'urgence selon les recommandations des professionnels de santé qui suivent votre enfant. Pour le réaliser, il faut :

- Le formulaire PAI rempli, signé par les parents et le médecin
- Fournir l'ordonnance du médecin datant de moins de 3 mois
- Le traitement

Il est de votre responsabilité de vérifier la date de péremption des médicaments et de le remplacer lorsqu'ils sont périmés.

Il est impératif que ces éléments nécessaires soient transmis au plus tard le jour de la rentrée.

Le PAI est valable durant toute la scolarité au lycée MAIS sous condition d'une ordonnance tous les ans à jour (datant de moins de 3 mois).

Si vous souhaitez la mise en place d'un PAI pour votre enfant, je vous demande de prendre contact avec les infirmières du lycée dès le mois de juin, pour préparer la prochaine rentrée.

Je vous prie d'agrée, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef d'établissement